

MASTER 2 PROFESSIONNEL



UNIVERSITÉ BLAISE PASCAL
UFR LLSH 2015 | 2016

MENTION. CONDUITE
DE PROJETS CULTURELS

SPÉCIALITÉ. ACTION CULTURELLE
ET GESTION DE PROJETS ARTS DU
SPECTACLE



Département Métiers de la Culture
29, bd Gergovia – 63037 Clermont-Ferrand
04 73 34 66 82
<http://www.lettres.univ-bpclermont.fr/rubrique151.html>

LIVRET DE L'ÉTUDIANT



LIVRET DE L'ÉTUDIANT

<i>Le Département des Métiers de la Culture</i>	3
<i>Le Master professionnel</i>	4
<i>L'Équipe pédagogique</i>	6
<i>Maquette du Master 2</i>	7
<i>Contenus pédagogiques et modalités d'évaluation</i>	9
<i>Informations pratiques</i>	16
<i>Règlement général</i>	20
<i>États généraux de la Culture</i>	22

Présentation du département Métiers de la culture

Le Département Métiers de la culture est une composante de l'UFR Lettres, Langues et Sciences humaines de l'Université Blaise Pascal. Il regroupe des formations professionnelles liées au domaine culturel (Arts du spectacle, métiers du livre et multimédia, médiation culturelle, tourisme...) réparties entre des licences générale et professionnelle et des masters professionnels.

Direction

Étienne TRIPIER
Etienne.Tripier@univ-bpclermont.fr
Bureau 306
Tel : 04 73 34 66 09

Secrétariat

Nadine PETOTON
Nadine.Petoton@univ-bpclermont.fr
Bureau 206 bis
Tel : 04 73 34 65 02

Responsable pédagogique du Master 2 Spécialité « Action culturelle et gestion de projets Arts du spectacle »

Cyril TRIOLAIRE : cyril.trio@wanadoo.fr
Bureau 308

Responsable de filière Arts du spectacle (département Métiers de la culture) :

Caroline LARDY : Caroline.Lardy@univ-bpclermont.fr
Bureau 308

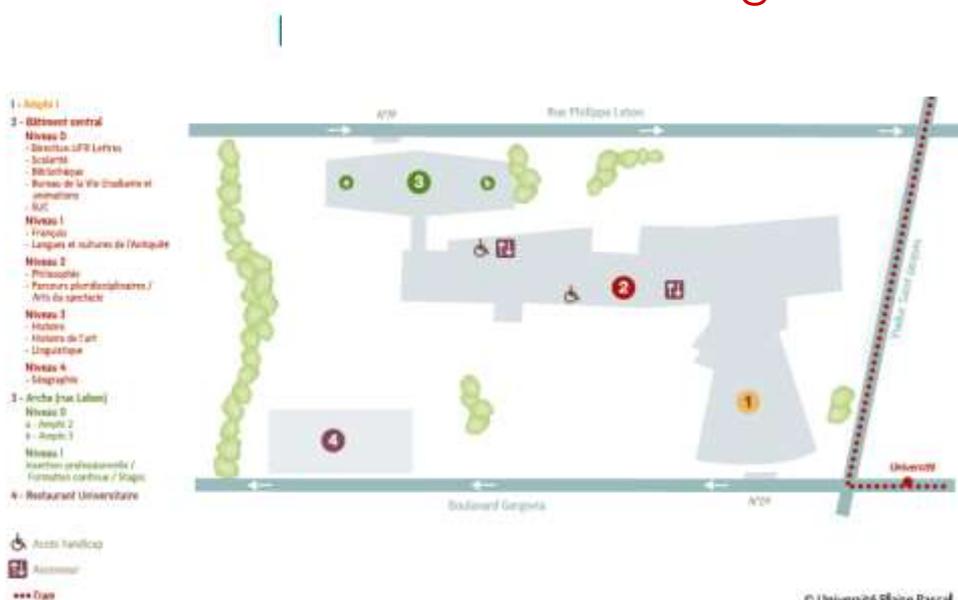
Le département est situé sur le site Gergovia de l'université Blaise Pascal et dépend administrativement de l'UFR LLSH. La majorité des cours ont lieu à Gergovia.

Les cours sont assurés par les enseignants permanents du département et par des chargés de cours et intervenants professionnels.

Vous trouverez au département :

- La **direction** (306)
- Le **secrétariat Tourisme et Action culturelle et gestion de projets arts du spectacle** (207 bis) et le **secrétariat Métiers du livre** (207)
- Les **bureaux des enseignants permanents**
- La **salle des étudiants** (302)

Plan du site Gergovia



UFR LLSH
Université Blaise Pascal
29 boulevard Gergovia
63037 CLERMONT-
FERRAND cedex

Tél. 04 73 34 65 04
Fax. 04 73 34 65 44
secretariat.lettres@univ-
bpclermont.fr
[http://www.lettres.univ-
bpclermont.fr/](http://www.lettres.univ-bpclermont.fr/)

Présentation du Master professionnel

Le master « **Conduite de projets culturels** » regroupe trois spécialités professionnelles parmi lesquelles les spécialités « Conduite de projets livre et multimédia » et « Conduite de projets touristiques » et « **Action culturelle et gestion de projets arts du spectacle** ». Ces trois spécialités, portées par l'équipe du Département des Métiers de la Culture, entendent former des cadres capables de concevoir des projets innovants, d'en assurer le financement (élaboration du budget prévisionnel, négociation avec les partenaires financiers), la réalisation (management des équipes), la promotion (marketing, communication) et l'évaluation.

Ces futurs professionnels devront associer une solide culture générale, une bonne connaissance de leur secteur professionnel et de son environnement économique et institutionnel à la maîtrise d'outils fondamentaux (communication, nouvelles technologies, langues étrangères).

Les compétences requises chez les étudiants des trois spécialités donneront lieu à des cours communs.

Objectifs pédagogiques de la spécialité « Action culturelle et gestion de projets arts du spectacle »

Cette spécialité s'adresse à des étudiants titulaires d'une licence générale ou d'un équivalent, et vise donc à former les étudiants aux métiers de l'animation, de la diffusion culturelle, éducative et de la valorisation des patrimoines artistiques (rétrospectives, archives, médiathèques, festivals, programmation). Les enseignements dispensés en master permettent d'envisager également des prolongements dans l'édition, la documentation ou l'organisation événementielle. Le cursus accueille également des profils d'étudiants intéressés par la création audiovisuelle ou théâtrale et propose d'aiguiser la sensibilité artistique dans les domaines liés au cinéma

(documentaire, fiction ou animation) et au théâtre.

Dans un souci d'adaptation à différents secteurs professionnels et métiers, les enseignements s'articuleront autour d'éléments de **culture théorique solide** (portant sur la musique, le théâtre et le cinéma), alliés à des **compétences techniques et méthodologiques**. La nécessité de cette alliance entre théorie et pratique est fondamentale pour consolider la formation et permettre aux étudiants d'intervenir sur un champ de compétences diversifié.

En plus des fondamentaux théoriques, les **initiations techniques et créatives** sur des composantes essentielles (prises de vues, montage, son, musique, mise en scène, scénographie, jeu de l'acteur) seront ouvertes sur la création cinématographique et scénique contemporaine ainsi que la culture artistique régionale liée aux arts vivants (festivals de cinéma, théâtre, musique, danse). Dans la perspective d'une meilleure compréhension des métiers relevant des arts du spectacle, les étudiants seront également amenés à réfléchir au rôle et aux enjeux (économiques, juridiques, sociologiques) liés aux domaines de la création artistique audiovisuelle et scénique.

Insertion professionnelle et/ou de poursuites d'études :

Le parcours « Action culturelle et gestion de projets arts du spectacle » de la mention du Master Conduite de projets culturels permet de développer les compétences réclamées pour tous les postes de médiateurs spécialistes des relations éducation-culture mais aussi de gestion et d'organisation de projets artistiques liés aux arts du spectacle. En vue d'aboutir à des emplois précis, une culture et des compétences spécifiques liées aux différents champs professionnels s'ajoutent aux compétences

transversales souhaitées dans les différents métiers.

L'année de M2 éprouve la capacité des étudiants à participer à l'élaboration et la réalisation d'un projet collectif ambitieux dans le domaine des arts du spectacle. Les étudiants devront réinvestir les outils spécifiques et mobiliser les connaissances qu'ils appréhenderont en cours. Cette année est à la fois une année d'approfondissement et de prise de responsabilité. Elle s'achèvera par un stage professionnel long (de 6 mois minimum, ou plus, sous la forme d'un service civique), véritable passerelle vers l'emploi.

Au semestre 1, une attention toute particulière est accordée à la **démarche de projet** sur laquelle repose la spécificité du master.

Un projet collectif de grande ampleur mobilise sur toute l'année les étudiants qui, encadrés par des enseignants du département et des professionnels, doivent mettre à profit leurs compétences et leurs savoir-faire pour répondre à la commande d'un professionnel ou d'un organisme. Ce projet doit insuffler une dynamique dans laquelle prennent place les enseignements venant approfondir les compétences acquises en M1 en matière de conduite de projet culturel (gestion administrative, négociation, droit, dispositifs d'aide à l'action et à la médiation culturelle), de maîtrise des logiciels informatiques et des langues étrangères.

Les étudiants découvriront les possibles actions culturelles à accompagner dans le champ des arts du spectacle aux côtés des collectivités territoriales. La gestion de projets culturels sera au cœur de leur apprentissage. L'accent sera mis, au contact des acteurs du secteur, sur la connaissance des aides, la constitution de dossiers administratifs et de financement, la définition d'actions éligibles et l'appropriation du fonctionnement des

structures culturelles. Ce semestre vise également à renouveler les connaissances des étudiants sur des champs spécifiques des arts du spectacle, à travers des prismes esthétique, sociologique et politique, et au regard de débats spécifiques (éducation, correspondance entre les arts).

Le semestre 2 offre un premier temps fort à travers la finalisation du projet collectif. Les étudiants poursuivent leur formation en apprenant à mieux connaître les règles du droit dans les secteurs concernés et développer leurs compétences techniques (autour de logiciels spécifiques notamment). Ils approfondissent leur connaissance des dispositifs d'aide à l'action culturelle et apprennent à parfaitement saisir les enjeux liés à l'éducation artistique). Les étudiants ponctuent leur année universitaire en concrétisant leur projet collectif ainsi que leur projet artistique individuel (atelier de pratique du Service Université Culture). Enfin, un stage de 6 à 24 mois offre, à l'issue du projet collectif, l'occasion d'une nouvelle expérience de terrain pour laquelle l'étudiant devrait se sentir déjà armé et en bonnes conditions pour envisager son entrée dans le monde du travail. Ce stage permet ainsi à chaque étudiant d'affiner son projet professionnel et de développer un réseau professionnel déterminant pour une insertion ultérieure.

L'insertion professionnelle est visée dès la sortie des étudiants de leur 2^{ème} année de Master. Les débouchés nouveaux proposés par le M2 pourront correspondre par exemple aux postes suivants, qui supposent une dimension managériale et/ou stratégique : Programmateur artistique, Chargé communication, Responsable d'un festival de théâtre, ou de danse, ou de cinéma, Administrateur d'une compagnie de spectacle vivant, Administrateur d'association culturelle, Médiateur du patrimoine, Chargé de valorisation du patrimoine culturel, Directeur de manifestation culturelle, Chargé de mission dans le domaine culturel et artistique.

L'Équipe pédagogique

Enseignants et enseignants-chercheurs

FABERON, Florence, MCF en droit public (UDA)
FLAURAUD, Vincent, MCF histoire contemporaine (UBP)
GELLY, Christophe, PR anglais (UBP)
LASSAUZET, Benjamin, ATER musicologie (UBP)
LARDY, Caroline, MCF études cinématographiques (UBP)
LECOUTRE, Marc, Enseignant, socio-économie de la Culture (Clermont-Ferrand)
PONSARD, Nathalie, MCF histoire contemporaine (UBP)
SÉMELIN Élise, Enseignante, danseuse, administratrice Jeux d'acteur (Issoire)
SIMON, Aimée, PRAG économie-gestion (UBP)
SIVER, Sauveur, Enseignant, économie-gestion (Vichy)
TRIOLAIRE, Cyril, MCF études théâtrales (UBP)

Intervenants professionnels

ATTEBI, Olivier, Directeur du Développement (Fiducial Médias, Lyon)
BUCHERER, Philippe, Directeur de la prospective et de la communication, École nationale supérieure d'architecture de Clermont-Ferrand
CARTAUD, Anne-Gaëlle, Responsable du pôle subvention, culture et animation locale, Conseil général du Puy-de-Dôme
CLÉMENT, Évelyne, CPEM Lozère
CORNEILLE, Linda, Direction du spectacle vivant, SACD (Paris)
DELAUX, Sylvie, Infographiste, Service Université Culture, PRES/Université Blaise Pascal
DUCROT, Évelyne, Chargée de l'action culturelle, Service Université Culture/Clermont Université

JUDAIS, Jean-Sébastien, Responsable du Département des publics, CNCS (Centre National du Costume de Scène, Moulins)
LAURET, Jean-Marc, Chargé de mission à l'inspection générale des affaires culturelles du Ministère de la Culture et de la Communication
LEBOURG, Éloïse, Journaliste, Présidente de *Rencontres médiatiques* et animatrice de *Plume de bitume*
LECLERC, Arnaud, Inspecteur pédagogique régional, musique
LEJEMTEL, Flavie, Responsable théâtre, musique, danse, arts de la rue, Le Transfo
LESAFFRE, Jean-Philippe, Délégué régional, SACEM
PINASA, Delphine, Directrice, CNCS (Centre National du Costume de Scène, Moulins)
ROBERT, Perrine, Responsable des programmes (Lyon Capitale TV)
ROUHER, Amélie, Professeur Lettres modernes, Correspondante culturelle La Comédie/Scène nationale
SOULIÉ-LAPORTE, Delphine, Directrice Caravansérail, Prestations culturelles
THIRION-VALLET, Pierre, Régisseur général, Centre Lyrique d'Auvergne
TIMMERS, Agnès, Directrice, Festival *Musiques démesurées*
TRIOLAIRE, Élise, Avocate, Droit du travail et de la propriété intellectuelle, Cabinet Borie et associés
VEILLARD, Élise, Service de la diffusion culturelle, CNC
VERGNE, Jean-Charles, Directeur, FRAC Auvergne
VINCENT, Luce, Service Culture, Direction du Développement Durable et Solidaire des Territoires, Conseil régional d'Auvergne
WATTENNE, Isabelle, Délégué CÉMÉA (Centres d'Entraînement aux Méthodes d'Éducation Active)
WEISS, Sylvie, Responsable du mécénat, La Comédie/Scène nationale.

Master 2. Mention. Conduite de projets culturels

Spécialité. Action culturelle et gestion de projets en arts du spectacle

(1) : Précise le type d'U.E.:

F : fondamentale obligatoire **C** : complémentaire obligatoire

Op F : fondamentale sur choix d'option

(2) : **Coef** : indique le poids de chaque matière dans l'UE

(3) : Les options au choix seront ouvertes sous réserve d'un minimum de 5 inscrits.

SEMESTRE 3

Type d'U.E.(1)	Intitulé et descriptif des U.E.	Coef (2)	Nombre d'heures par semestre				Crédits
			CM	CI	TD	TP	
F	UE 10. Élaboration du projet collectif TC				48		10
	1. Dispositifs d'aide à l'action culturelle (TC)	50%			24		
	2. Gestion et enjeux des relations à l'éducation artistique	50%			24		
F	UE 11. Gestion de projets culturels		64		36		10
	1. Méthodologie à l'élaboration de dossiers	25%	8		12		
	2. Gestion administrative et culturelle	25%	8		12		
	3. Médiation culturelle : gestion et pratique	25%	8		12		
	4. Acteurs culturels : État et collectivités locales	25%	40				
F	UE 12. Langues étrangères		16		24		5
	1. Anglais	50%	8		12		
	2. Anglais appliqué au domaine d'étude	50%	8		12		
F	UE 13. Outils spécifiques		48		48		5
	1. Pratique et diffusion du spectacle vivant et débats sur l'éducation par la scène (18 ^e -21 ^e siècles)	50%	24		24		
	2. Répertoires et publics (20 ^e -21 ^e siècles)	50%	24		24		
TOTAL HORAIRE S3			128		156		

SEMESTRE 4

Type d'U.E. (1)	Intitulé et descriptif des U.E.	Coef (2)	Nombre d'heures par semestre				Crédits
			CM	CI	TD	TP	
F	UE 14. Outils appliqués aux arts du spectacle		16		48		5
	1. Droit et gestion du domaine culturel	50%	16		24		
	2. Approfondissement de logiciels spécifiques	50%			24		
OpF	UE 15. Culture spécifique				48		5
	Atelier de pratique artistique				48		
F	UE 16. Réalisation du projet collectif				48		10
	1. Dispositifs d'aide à l'action culturelle	50%			24		
	2. Gestion et enjeux des relations à l'éducation artistique	50%			24		
	UE 17. Stage professionnel d'au moins 6 mois (possibilité service civique) <i>Validation par rapport écrit et soutenance orale</i>						10
	TOTAL HORAIRE S4		16		144		
	TOTAL HORAIRE M2		144		300		

Contenus pédagogiques et modalités d'évaluation

Règles de compensation appliquées par la scolarité de l'UFR LLSH

- L'année est acquise si la moyenne S1 + S2 est supérieure ou égale à 10/20.
- Le semestre est acquis si la moyenne des UE du semestre est supérieure ou égale à 10/20.
- L'UE est acquise si la moyenne des notes de l'UE est supérieure ou égale à 10/20. Une UE acquise est capitalisée (on la conserve acquise d'une année sur l'autre).

- Si l'UE n'est pas acquise, le candidat ne repasse à la deuxième session que les notes inférieures à la moyenne.
- On ne peut valider une UE, un semestre, son année si l'on est considéré comme « défaillant » (pas de note pour l'examen ou l'UE). NB : Tout étudiant qui omet de rendre un exercice rentrant dans la validation de l'UE s'expose à être considéré comme « défaillant » à l'UE concernée.

UE10

Élaboration du projet collectif (TC)

1. Dispositifs d'aide à l'action culturelle (TC)

24h TD

Objectif : Connaître les possibilités d'intervention en accompagnement d'action culturelle dans le champ des arts du spectacle pour les collectivités territoriales.

Intervenants : Cyril TRIOLAIRE, Aimée SIMON, Sauveur SIVER, Evelyne DUCROT, Flavie LEJEMTEL, Éloïse LEBOURG ; d'autres intervenants sont ponctuellement susceptibles d'apporter leur contribution au dispositif.

Evaluation : Observation permanente relative aux prises de parole, à l'investissement, à la pertinence ces choix effectués et des orientations suivies, à la force de proposition, à la capacité à conduire un projet collectif et à s'impliquer dans sa réalisation quotidienne.

UE11

Gestion de projets culturels

1. Méthodologie à l'élaboration de dossier

8h CM, 12h TD

Objectif : Comprendre les enjeux, les dispositifs et les procédures liés aux demandes de subvention, de financements de dossiers dans les domaines du spectacle vivant et de l'audiovisuel. Présentation théorique et déclinaison des différents dispositifs pour chaque domaine ; mise en application par des exercices de simulation de conception et de présentation de dossiers sur des structures ciblées.

Intervenants : Anne-Gaëlle CARTAUD, Olivier ATTEBI et Perrine ROBERT

Evaluation : Contrôle continu (épreuve écrite/dossier/exposé)

2. Gestion administrative et culturelle

8h CM, 12h TD

Objectif : Construire un projet culturel dans toutes ses dimensions

Le projet culturel (la forme et le fond) : analyse (motivations, manques et besoins – contextes politiques, économiques,

géographiques, historiques, humains – ou comment poser les bonnes questions ?), méthodes de réponse, méthode de construction

Le savoir-faire : administration (contrats de travail, statuts, organismes sociaux, sociétés civiles), gestion (budgets prévisionnels, tableaux de bord, comptes de résultats, bilans).

Deux études de cas et analyse de cas concrets à partir des documents fournis par les étudiants.

Regard critique sur les interventions.

Intervenant : Philippe BUCHERER

Evaluation : examen écrit mettant en avant des réflexions politiques pratiques

3. Médiation culturelle : gestion et pratique

24h TD

Objectif : Acquérir une bonne connaissance de la structuration et des évolutions socio-économiques des organisations du secteur, de ses formes de management et de gestion des personnes spécifiques, qu'elles soient indigènes, c'est-à-dire produites par les pratiques mêmes des acteurs de ce secteur, ou visant une transcription intelligente des pratiques classiques du corpus standard de la gestion, dans un cadre organisationnel et des contraintes juridiques spécifiques. Ce secteur se caractérise par une adaptation à la production d'activités ad-hoc, une organisation en succession de projets rassemblant de façon temporaire un certain nombre de salariés aux compétences variées : ses activités reposent plus qu'ailleurs sur l'implication des personnes dans les projets ou les lieux artistiques, la question de la nature des relations de travail qui se nouent devenant un paramètre de gestion important.

Intervenant : Marc LECOUTRE

Evaluation : Participation individuelle (10%), analyse et présentation d'articles par équipe (30%), exercice individuel et cas en classe (60%)

Bibliographie indicative :

- Benghozi Pierre-Jean, La gestion de projet dans le secteur culturel, *revue Hermes*, n° 44, numéro spécial « Economie et communication », 2006, pp. 71-77.
- Béra M., Lamy Y., *Sociologie de la culture*, Paris, A. Colin, 2003.
- Busson A., Evrard Y., *Les industries culturelles et créatives*, Vuibert, coll. Economie et stratégie, 2013.
- Chiapello E., *Artistes versus managers. Le management culturel face à la critique artiste*, Les Editions Métailié, 1998.
- EY, *1^{er} panorama des industries culturelles et créatives en France*, rapport à France Créative réalisé par Ernst and Young, 2013 (www.francecreative.fr).
- Menger P.-M., *Portrait de l'artiste en travailleur. Métamorphoses du capitalisme*, Paris, Seuil, 2002.

4. Acteurs culturels : État et collectivités locales

40h CM

Objectif : À partir des témoignages croisés de différents acteurs œuvrant dans le domaine de la culture, présentation et analyse des enjeux et des perspectives.

(Connaissance des dispositifs appropriés aux projets en arts du spectacle, bilan d'action d'une manifestation, gestion d'une structure, identification des acteurs du secteur, etc.).

Intervenants : Voir liste générale des intervenants professionnels

Evaluation : Animation d'une séance avec un invité et présentation problématisée et critique d'un rapport/ouvrage en lien avec le programme.

UE12

Langues étrangères

1. Anglais

8h CM, 12h TD

Objectif: Le programme vise à développer les quatre compétences (compréhensions et expressions orales et écrites), valorisant l'oral, en travaillant sur des thématiques liées à la culture et ses enjeux contemporains. Selon les intérêts des étudiants, les sujets abordés peuvent inclure : arts plastiques, danse, théâtre, arts du spectacle, musicologie, patrimoine et muséographie, ainsi que l'organisation de manifestations culturelles, festivals et expositions. L'objectif est d'enrichir le vocabulaire dans ces domaines à partir de documents authentiques et supports multimédia, et de favoriser des échanges en langue anglaise.

Intervenant : Rosemary FARWELL

Evaluation : Exercices d'expression orale (50%), expression écrite, compréhension écrite et orale (50%).

2. Anglais appliqué au domaine d'étude : An introduction to Alfred Hitchcock's cinema : the narration of suspense.

8h CM, 12h TD

Objectif: This course will focus on the global development of the director's style as well as on specific examples so as to illustrate the use of recurring narrative devices to implement a strategy of suspense. These narrative devices shall be examined comparatively with reference to the style and the innovations peculiar to Hitchcock. The course will be held in English and tutorials will take the form of film sequences which will be analyzed by the students enrolled. The corpus is as follows: *Rear Window* (1954) ; *To Catch a Thief* (1955) ; *The Man Who Knew Too Much* (1956) ; *Vertigo* (1958) ; *The Birds* (1963) ; *North by Northwest* (1959).

Intervenant : Christophe GELLY

Evaluation : The examination will take the form of a written sequence analysis combined with questions related to the lecture part of the course. The compensatory examination will consist in an oral examination bearing on the lectures or on the analyses presented during the tutorials.

Bibliographie indicative :

- Bellour Raymond, *L'Analyse du Film*, Paris, L'Albatros, 1980
- Durnat, Raymond ; James, Nick ; Gross, Larry, *Hitchcock*, British Film Institute, 1999
- Krohn Bill, *Alfred Hitchcock*, Paris, Le Monde/Cahiers du Cinéma, 2008
- Modleski, Tania, *The Women Who Knew Too Much: Hitchcock And Feminist Theory*, Routledge, 2005 (2nd edition)
- Rohmer, Eric ; Chabrol, Claude, *Hitchcock*, Paris, Éditions universitaires, 1957
- Žižek, Slavoj, *Everything You Always Wanted to Know About Lacan... But Were Afraid to Ask Hitchcock*, London, Verso, 1993

UE13

Outils spécifiques

1. Pratique et diffusion des arts du spectacle vivant et débats sur l'éducation par la scène (18^e-21^e siècles)

1.1. Théâtre.

8h CM, 8h TD

Objectif: Les pratiques théâtrales contemporaines et la diffusion des répertoires ayant accompagné chaque renouvellement de celles-ci posent indiscutablement la question des relations de leurs principaux animateurs et de leurs publics. Les projets politiques et les réalisations esthétiques interrogent les rapports aux publics et au peuple. Depuis

la Révolution française jusqu'au second 20^{ème} siècle, les pratiques théâtrales accompagnent les mouvements politiques de l'histoire et se pensent en termes d'instruction publique et d'éducation populaire. Qu'elles visent à promouvoir un système de valeurs alors inédites, ambitionnent un renouvellement esthétique, redéfinissent le rôle du peuple ou défendent de nouveaux modèles de théâtre public et citoyen.

Intervenant : Cyril TRIOLAIRE

Evaluation : Dossier documentaire et présentation orale en binôme

Bibliographie indicative :

- Philippe Bourdin et Gérard Loubinoux, *Les arts de la scène et la Révolution française*, Clermont-Ferrand, PUBP, 2004.
- Jean Caune, *La Culture en action : de Vilar à Lang, le sens perdu*, Grenoble, PUG, 1992.
- Catherine Faivre-Zellner, *Firmin Gémier, héraut du théâtre populaire*, Rennes, PUR, 2006.
- Laurent Fleury, *Le TNP de Vilar. Une expérience de démocratisation de la culture*, Rennes, PUR, 2006.
- Romain Rolland, *Le Théâtre du peuple, essai d'esthétique d'un théâtre nouveau*, Paris, Albin Michel, 1913, réédition Bruxelles, Complexe, 2003.

1.2. Musique.

8h CM, 8h TD

Objectif : Ce cours est conçu en deux grands axes. La première partie du semestre sera consacrée à l'étude de l'histoire récente des politiques musicales en France (de 1959 à nos jours), et notamment aux évolutions des approches politiques concernant la diffusion, la création, l'éducation, la démocratisation, la diversité musicale... La deuxième partie traitera plus précisément de la question de la médiation musicale, définie comme ce qui favorise la rencontre d'une œuvre avec un public. Il s'agira notamment de travailler sur les supports audio-visuels.

Intervenant : Benjamin LASSAUZET

Evaluation : Dossier documentaire et écrit en temps limité

Bibliographie indicative :

- Bordeaux Marie-Christine, « La médiation culturelle en France, conditions d'émergence, enjeux politiques et théoriques », Actes du Colloque international « Culture pour tous », Montréal, décembre 2008.
- Darre Alain (dir.), *Musique et politique. Les répertoires de l'identité*, Rennes, Presses Universitaires de Rennes, 1996.
- Girard Augustin, « Les politiques culturelles d'André Malraux à Jack Lang : ruptures et continuités, histoire d'une modernisation », *Hermès*, 20, 1996, p. 27-41.
- Hennion Antoine, *La passion musicale. Une sociologie de la médiation*, Paris, Métailié, 1993.
- Urfalino Philippe, *L'invention de la politique culturelle*, La documentation française, 1996.

1.3. Danse.

8h CM, 8h TD

Objectif : En suivant un fil chronologique, nous questionnerons la danse, son évolution du XVIIIe au XXIe siècle, ses esthétiques et ses appellations (classique, moderne, contemporaine), ses différents rapports au corps, sa place sur scène, sa dimension politique, sa relation aux autres arts, son rôle pédagogique et social, son rapport au spectateur. Il s'agira de fournir quelques clés de lecture, de poser des jalons en termes de références (œuvres, chorégraphes, danseurs), afin d'aiguiser curiosité et regard critique.

Intervenante : Élise SÉMELIN

Evaluation : Dossier documentaire et présentation orale

Bibliographie indicative :

- Hoghe Raymond, *Pina Bausch, Histoires de théâtre dansé*, Paris, L'Arche, 1987
- Sibony Daniel, *Le corps et sa danse*, Paris, Seuil, La Couleur des idées, 1995
- Le Moal Philippe (dir.), *Dictionnaire de la danse*, Paris, Larousse, 1999

2. Répertoires et publics (20^e-21^e siècles).

2.1. Sociologie des publics.

8h CM, 8h TD

Objectif : Dans le cadre d'une réflexion sur la démocratisation culturelle, le cours propose de revenir sur les notions de public, non-public et publics. Après cette exploration théorique et diachronique, il conviendra de suivre l'évolution des approches des publics : comment est-on passé de l'étude des publics inscrites dans des enquêtes quantitatives sur les pratiques culturelles à des enquêtes qualitatives sur les publics des spectacles vivants à la fois dans le domaine du théâtre, de la danse, de la musique et de l'art. Ainsi, dans le cadre d'études sur la réception de l'art, on interrogera l'idée d'une pluralité des rapports à l'art qui semble essentielle à tout acteur culturel désirant élaborer une programmation culturelle.

Intervenante : Nathalie PONSARD

Evaluation : dossier et présentation orale

Bibliographie indicative :

- Pascale Ancel et Alain Pessin, *Les non-publics. Les arts en réception*, Paris, L'Harmattan, Logiques sociales.
- Olivier Donnat, *Les publics de la culture, politiques publiques et équipements culturels*, Paris, Presses de sciences Po, 2003.
- Emmanuel Ethis, *Avignon ou Le public participant : une sociologie du spectateur réinventé*, Paris, L'Entretemps, 2008
- Jean-Louis Fabiani, *Après la culture légitime : objets, publics, autorités*, Paris, L'Harmattan, 2007
- J. P Esquénazi, *Sociologie des publics*, Paris, La Découverte, 2002.
- Philippe Poirrier (dir.), *Politiques et pratiques de la culture*, Paris, La Documentation française, 2010

2.2. Musique.

8h CM, 8h TD

Objectif : La musique comme langage universel susceptible de réunir les hommes est malheureusement une utopie, et force est de constater que la vision de Duke Ellington (« Il n'existe

que deux sortes de musique : la bonne et la mauvaise. ») ne résiste pas à l'épreuve des faits, car dans ce cas il n'y aurait qu'un seul public, homogène et unanime. Or, on remarque que la notion de public est plurielle, et recouvre des réalités sociales, culturelles, économiques, politiques, esthétiques... très diverses dont on cherchera à rendre compte.

Intervenant : Benjamin LASSAUZET

Evaluation : Dossier documentaire et présentation orale

Bibliographie indicative distribuée à la rentrée

2.3. Arts de la scène. Histoire des festivals.

8h CM, 8h TD

Objectif : On a pu parler de « festivalisation de la vie culturelle », pour signifier combien cette forme, le « festival », s'est imposé dans nos sociétés contemporaines comme rendez-vous ritualisé pour une grande part de la création artistique et son public. Le mot recouvre certes une grande hétérogénéité des genres artistiques, de l'ampleur des manifestations, des modes d'organisation ou des lieux d'accueil. Mais ce que leur identité « festivalière » leur confère de commun (la densité, la concentration et la confrontation de propositions culturelles dans un temps et un espace limités), en fait un phénomène signifiant, pour l'observation et la connaissance des sociétés contemporaines. Etudier la façon dont cette forme s'est généralisée conduit à croiser l'histoire culturelle avec l'histoire sociale, politique, économique ou urbaine.

Intervenant : Vincent FLAURAUD

Evaluation : Dossier oral en groupe et composition écrite individuelle

Bibliographie indicative :

- Anaïs Fléchet, Pascale Goetschel, Patricia Hidioglou, Sophie Jacotot, Julie Verlaine, Caroline Moine (dir.), *Une histoire des festivals : XX^e-XXI^e siècle* Paris, Publications de la Sorbonne, 2013.
- Anne-Marie Autissier (dir.), *L'Europe des festivals : De Zagreb à Edimbourg, points de vue croisés*, Toulouse, Attribut, 2008.

- Luc Benito, *Les festivals en France. Marchés, enjeux et alchimie*, Paris, L'Harmattan, 2003.
- Emmanuel Négrier, Michel Guérin, Lluís Bonet (dir.), *Festivals de musiques, un monde en mutation : Une comparaison internationale*, Paris, Michel de Maule, 2013.
- Emmanuel Négrier, Aurélien Djakouane, Marcel Jourda, *Les publics des festivals*, Paris, Michel de Maule, 2010.
- Emmanuel Négrier, Marie-Thérèse Jourda, *Les nouveaux territoires des festivals*, Paris, Michel de Maule, 2007.
- Emmanuelle Loyer, Antoine de Baecque, *Histoire du Festival d'Avignon*, Paris, Gallimard, 2007.

UE14

Outils appliqués aux arts du spectacle

1. Droit et gestion du domaine culturel

16h CM, 24h TD

Objectif: Le but de cet enseignement est d'appréhender l'organisation administrative de la France et d'y saisir particulièrement le rôle des collectivités territoriales et de leurs groupements. Après une approche du caractère déconcentré et décentralisé de la France, le cours s'intéresse aux acteurs et à l'action administrative. Ce cours aura aussi pour objet la maîtrise juridique et légale appliquée au domaine culturel. Il s'agira dans un premier temps d'observer et de comprendre les enjeux liés au Droit du Travail (et donc à l'embauche dans le secteur du spectacle vivant) ; et dans un second temps, il s'agira de saisir et d'analyser tous les aspects liés au Droit d'Auteur (appliqué en particulier aux domaines cinématographique et musical).

Intervenants: Élise TRIOLAIRE et Florence FABERON

Evaluation: examen sur table et réalisation d'un dossier

2. Approfondissement de logiciels spécifiques

24h TD

Objectif: Initiation et perfectionnement à la PAO (publication assistée par ordinateur) avec apprentissage de la retouche d'image (logiciel *Adobe Photoshop*) et de la mise en page (*Adobe InDesign*). Réalisation de supports de communication (affiches, brochures...) en vue d'un projet de création visuelle plus élaboré à partir des connaissances et des compétences techniques et créatives acquises sur les logiciels spécifiques.

Intervenant: Sylvie DELAUX

Evaluation: contrôle continu sur les créations réalisées en cours et le document de communication final du projet

UE15

Culture spécifique

S'initier ou se perfectionner dans une discipline artistique.

UE16

Réalisation du projet collectif

1. Dispositifs d'aide à l'action culturelle

24h TD

2. Gestion et enjeux des relations à l'éducation artistique

24h TD

Objectif: Le projet collectif compte parmi les temps forts de la formation. Les étudiants sont engagés à mettre en place un véritable dispositif d'action culturelle, en tenant compte des caractéristiques administratives, techniques et artistiques. Les porteurs du projet devront également se positionner par rapport à leur(s) public(s).

Intervenants : Cyril TRIOLAIRE, Aimée SIMON, Sauveur SIVER, Evelyne DUCROT, Flavie LEJEMTEL, Éloise LEBOURG ; d'autres intervenants sont ponctuellement susceptibles d'apporter leur contribution au dispositif.

Evaluation : Observation permanente relative aux prises de parole, à l'investissement, à la pertinence ces choix effectués et des orientations suivies, à la force de proposition, à la capacité à

conduire un projet collectif et à s'impliquer dans sa réalisation quotidienne.

UE17

Stage professionnel

Informations pratiques

Calendrier universitaire

Rentrée

Lundi 14 septembre 2015 à 14h 15

Début des cours semestrialisés

Mardi 15 septembre 2015

VACANCES DE TOUSSAINT : du 24 octobre au 2 novembre 2015

VACANCES DE NOËL: du 19 décembre 2015 au 4 janvier 2016

Examens semestre 1

Du 4 au 16 janvier 2016

Début des cours du semestre 2

Lundi 12 janvier 2016

VACANCES D'HIVER : du 20 au 29 février 2016

VACANCES DE PRINTEMPS : du 9 au 25 avril 2016

Examens semestre 2 (dont soutenance projets collectifs)
du 9 mai au 20 mai 2016

Stages

A partir du 2 mai 2016

Dépôt des rapports de stage variable selon les stages

Délibérations

10 juillet (1^{ère} session) ou 16 septembre (2^e session) 2016

Secrétariat des Arts du spectacle

Le secrétariat est ouvert : du **lundi au vendredi de 8h30 à 11h30 et de 13h30 à 16h00, fermé le mercredi après-midi**

Le secrétariat peut être ponctuellement fermé lorsque cela est nécessaire (réunion, rendez-vous, absence). Une boîte aux lettres

est à votre disposition dans les locaux du département. Vous pouvez y déposer toutes vos demandes par écrit (ex : document à faire signer, demande d'attestation, demande de matériel etc.), elles seront traitées dans les meilleurs délais. Ne pas oublier de préciser votre nom et votre formation.

Enseignants

Les enseignants permanents ont leur bureau situé au département et sont disponibles selon leurs horaires de permanence ou sur rendez-vous. Ils possèdent chacun une boîte

aux lettres située dans les locaux de l'UFR LLSH (RDC à droite) ainsi qu'une adresse email (consulter le site Internet de l'université).

Communication interne

Les panneaux d'affichage :

Toutes les informations sont communiquées sur les panneaux d'affichage situés dans les couloirs du département au 2^{ème} étage devant les bureaux 207 et 207 bis. Vous devez les **consulter régulièrement** pour vous tenir informé des changements d'emploi du temps, de salles, des dates d'examens, des offres de stage, etc...

N'oubliez pas de consulter le **site web du département**.

Vous y trouverez des informations sur le déroulement de votre formation, des conseils pour les échanges universitaires, les stages, des témoignages d'étudiants sur leurs expériences en entreprise ou à l'étranger et tout ce qui concerne la vie du département (rubrique *actualités*)

<http://www.lettres.univ-bpclermont.fr/spip.php?rubrique151>

Salle de travail 302

Cette salle n'est accessible qu'aux étudiants du département des Métiers de la culture.

Elle n'est mise à votre disposition que dans le cadre de votre travail en lien avec vos

cours mais également pour les différentes activités de l'association ALTO.

Tout abus ou dégradation constaté en cours d'année conduira à sa fermeture.

L'Association des étudiants : ALTO

ALTO collabore financièrement à la réalisation des voyages d'études, contribue au suivi régulier de l'insertion des anciens et à la constitution d'un répertoire, et participe aux conseils du département et aux relations avec les professionnels. Les élections du Président et des membres du bureau

d'ALTO ont lieu la première semaine du mois d'octobre.

Pour fonctionner l'association a besoin de vous !

Plus vous serez nombreux à vous investir dans ses activités et plus elle sera dynamique et reconnue au niveau de l'université.

Bibliothèque

Les étudiants des métiers de la culture inscrits dans le parcours **Action culturelle et gestion de projets arts du spectacle** peuvent emprunter des ouvrages ou périodiques à la nouvelle Bibliothèque de sections (site Gergovia, 2^{ème} étage). Vous avez tous aussi à votre disposition la Bibliothèque Universitaire 1^{er} cycle de l'UFR LLSH (site Gergovia) et la Bibliothèque Universitaire 2^{ème} cycle (Lettres et Sciences humaines - Boulevard Lafayette). Le catalogue des bibliothèques est consultable sur : <http://bcu.univ-bpclermont.fr/>.

N'hésitez pas à consulter les Informations pratiques pour connaître les horaires d'ouverture, les conditions de prêt, les services proposés par chaque bibliothèque. Les bibliothèques des différents départements sont également accessibles à tous les étudiants. Les étudiants de l'UFR Lettres sont invités à fréquenter la BCU Lafayette (salle de lecture 4e étage) qui leur est réservée.

La Bibliothèque Lafayette est ouverte du lundi au samedi de 8h30 à 19h00.

Matériel pédagogique et assistance

Pour vos exposés lors des cours, du **matériel peut vous être prêté** :

- vidéoprojecteur
- ordinateur PC portable
- rétroprojecteur
- lecteur DVD/vidéo
- caméra HD

Pour cela vous devez en faire la réservation auprès du secrétariat ou du service TICE

audiovisuel (330). Une charte d'utilisation du matériel et un cahier d'enlèvement du matériel devront être signés par les étudiants.

En cas de problèmes informatiques ou concernant l'utilisation du matériel pédagogique, vous devez vous adresser au secrétariat du département.

Site et annuaire de l'université Blaise Pascal

Sur le site de l'université, vous trouverez des informations sur les formations de l'UBP, les services de l'UBP, les relations internationales, etc...

<http://www.univ-bpclermont.fr/>

Dans l'annuaire, vous pouvez trouver le numéro de téléphone et l'adresse email d'un enseignant ou d'un service de l'Université Blaise Pascal

<http://www.univ-bpclermont.fr/annuaire.php>

Site du Département des métiers de la Culture

Vous y trouverez toutes les informations sur vos formations et la vie du département. Consultez-le régulièrement.

<http://www.lettres.univ-bpclermont.fr/spip.php?rubrique151>

Recherche de stage à l'étranger

Dans le cadre de votre formation, vous pouvez choisir d'effectuer votre stage à l'étranger.

Prendre contact dès le début de l'année avec Catherine Morgan PROUX ou Caroline LARDY, responsables des relations internationales pour les parcours Tourisme

culturel et Action culturelle et gestion de projets arts du spectacle. Vous trouverez sur le site de l'UBP toutes les informations concernant les **relations internationales** :

<http://www.univ-bpclermont.fr/rubrique4.html>

Aides financières

Vous trouverez sur le site Internet du département toutes les informations sur les différentes aides financières qui vous sont offertes suivant votre projet :

<http://www.lettres.univ-bpclermont.fr/spip.php?rubrique151>
(Rubrique : Relations Internationales, Financements)

Vie culturelle

De multiples possibilités de fréquentation de saisons culturelles et de pratiques artistiques en ateliers et stages, sont offertes aux étudiants. Ces diverses propositions sont proposées par le **Service Université Culture** et ses partenaires.

Le Service Université Culture, c'est...

- un espace de pratiques artistiques avec ses ateliers et stages
- un lieu de réflexions croisées sur l'art et la culture
- des rencontres avec des professionnels de la culture
- un lieu de conseils pour les projets professionnels et/ou artistiques
- une structure d'accueil de stagiaires
- un espace d'information sur les spectacles de la région et un lien avec les structures culturelles extérieures

Rencontre/information pour les étudiants qui souhaitent se renseigner sur les ateliers (en présence des intervenants) : **mercredi 16 septembre 2015** de 17h00 à 20h30 au Rest'Océzo (arrêt tram Campus) aux Cézeaux

Comment s'inscrire à un atelier du Service Université Culture ?

Du 1^{er} au 20 septembre 2015, télécharger et remplir la fiche de vœux disponible sur le site web du SUC (<http://culture.clermont-universite.fr/>) dans la rubrique « Inscription aux ateliers » et la retourner au SUC par courrier électronique à l'adresse suivante : SUC@clermont-universite.fr, **au plus tard le 20 septembre**.

En cas de problème technique, des fiches imprimées, à compléter directement au bureau du SUC, seront à votre disposition.

La confirmation de votre inscription vous sera notifiée par courrier électronique entre le **28 septembre et le 2 octobre**.

L'assiduité est obligatoire pendant la totalité de l'atelier. La validation a lieu au 2nd semestre.

Détails et contenus des ateliers sur le site du Service Université Culture

Adresse : 29 boulevard Gergovia, 63037 Clermont-Ferrand, Cedex

Téléphone : 04.73.34.66.03

Site : <https://culture.clermont-universite.fr/>

Arts plastiques : 2 ateliers au choix Créations plastiques Techniques graphiques et dessin
Chorale universitaire
Cinéma Création documentaire
Cinéma Montage documentaire
Cinéma Réalisation animation : Animation - Effets spéciaux
Cinéma Réalisation Art vidéo
Cinéma Réalisation fiction : 2 ateliers au choix Fiction/Figures de style Clip vidéo
Création chorégraphique : 2 ateliers au choix (S2) Danser l'immédiat : corps et performance Jeux chorégraphiques
Écriture-Lecture : 3 ateliers au choix Carnet au Centre Lectures urbaines Raconter des vies
Gravures et techniques d'impression
Musique et informatique
Musique vocale : 2 ateliers au choix Ensemble vocal Voix à part entière
Orchestre universitaire
Théâtre : 6 ateliers au choix Banquet Cohen De la Parade sacrificielle à la Fanfare héroïque : l'univers de Claire Rengade Mécaniquesforaines#1 Performance(s) Réouverture du monde après fermeture Théâtre en espagnol
Vidéocollectif : 3 minutes pour une ville

Règlement général

Absences

Les cours : L'assiduité aux cours est de règle dans nos filières.

La présence aux cours, interventions de professionnels, conférences, sorties terrain, est obligatoire. Nous vous rappelons qu'une semaine de cours commence le lundi matin et se termine le samedi midi.

Toute absence devra être justifiée par un certificat médical (ou autre justificatif) présenté dans un délai de huit jours au secrétariat des Arts du spectacle (204).

Les absences non justifiées seront sanctionnées lors des délibérations d'examens en fin de semestre.

Les examens.

Toute absence à un examen (épreuve terminale ou contrôle continu) quel que soit le motif, sera sanctionné par un zéro. En cas d'absence à un examen, pour cas de force majeure, l'étudiant doit fournir au secrétariat du département Tourisme/Arts du spectacle un certificat médical ou tout autre justificatif dans les huit jours suivant l'absence. Passé ce délai, l'absence non justifiée sera sanctionnée par un zéro.

La même règle s'applique aux travaux donnant lieu à l'attribution d'une note prise en compte dans les évaluations (rendu des rapports de stage, mémoires, TD, etc...).

Le stage en entreprise

Pour valider le M2 « Action culturelle et gestion de projets arts du spectacle », l'étudiant doit satisfaire aux conditions suivantes concernant le stage :

Durée : au cours de sa formation l'étudiant doit obligatoirement effectuer un stage de 6 mois minimum. Le stage peut dépasser les 6 mois s'il est effectué dans le cadre d'un service civique au sein d'une structure culturelle adaptée et en vertu d'une convention pédagogique passée avec

l'université et validée par l'équipe pédagogique.

Les dates de stage du calendrier de l'année doivent être respectées.

Lieu : Les stages peuvent se dérouler en France ou à l'étranger.

Convention/tuteur : pour chaque stage une convention sera établie entre l'étudiant, l'entreprise et l'université. L'étudiant se verra attribuer un tuteur enseignant chargé de suivre son stage et de le conseiller lors de la rédaction de son rapport.

Résultats, diplôme, relevé de notes

Les résultats des examens terminaux sont affichés sur l'ENT à l'issue des délibérations. Les relevés de notes sont délivrés à l'issue de la dernière délibération, en juillet. Aucun relevé de notes ne peut être délivré auparavant. Une fois le diplôme validé,

l'étudiant reçoit une attestation de réussite et un relevé de notes global. Les diplômes sont délivrés par le service de la scolarité de l'UFR LLSH au cours de l'année qui suit son obtention.

Plagiat

Le plagiat, c'est :

- s'approprier le travail créatif de quelqu'un d'autre et le présente comme sien.
- s'accaparer des extraits de texte, des images, des données, etc. provenant de sources externes et les intégrer à son propre travail sans en mentionner la provenance.
- résumer l'idée originale d'un auteur en l'exprimant dans ses propres mots, mais en omettant d'en mentionner la source.

Le plagiat est considéré comme une grave atteinte au droit d'auteur. Pour éviter le plagiat, il faut citer vos sources :

- lorsque vous citez vos sources, vous démontrez votre capacité à avoir recherché des informations sur le sujet.

- vous permettez au lecteur de se référer facilement aux sources utilisées

La citation est le fait de reconnaître la propriété intellectuelle d'un passage de votre texte

Afin de détecter toute fraude, l'université s'est dotée d'un logiciel pour déterminer la présence de plagiat dans les différents travaux remis par l'étudiant. Si la fraude est établie, des sanctions disciplinaires seront engagées.

[Extraits, Compilatio.net]

États généraux de la Culture Clermont-Ferrand 2015



Les États Généraux de la culture sont la prochaine concertation organisée par la Ville de Clermont-Ferrand. Cette démarche de démocratie participative s'ouvre aujourd'hui pour une période de six mois. A cette occasion, la Ville souhaite échanger et dialoguer avec tous les Clermontois sur les questions culturelles.

1. Les objectifs.

- Faire un état des lieux de l'offre culturelle.
- Valoriser le tissu culturel, les acteurs, les grands opérateurs.
- Mettre en débat des questions-clés en vue de régénérer et d'imaginer, ensemble, la vie - la ville- culturelle de demain.
- Valoriser les pratiques amateurs et travailler la médiation culturelle.
- Co-construire un projet culturel partagé.
- Montrer que la culture crée du lien social.

2. Les enjeux.

2.1. Coopération/mutualisation.

Montrer comment et à quelles conditions :

- Mieux travailler ensemble.
- Améliorer les coopérations.
- Approfondir les transversalités.
- Identifier quelles formes de mutualisation on peut envisager et avec qui.
- Optimiser les ressources existantes et trouver de nouveaux financements (partenariats, mécénat, etc.).

2.2. Participation.

- Elargir la participation des habitants dans la vie artistique et culturelle clermontoise.
- Monter des projets fédérateurs, qui prennent en compte leur goûts, leurs pratiques, leurs identités.
- Prendre en compte toutes les générations, et porter une attention particulière à la jeunesse.

3. Développement du territoire.

Montrer en quoi la culture peut être un facteur d'attractivité et un levier de développement du territoire, d'un point de vue humain, social, et économique.

En conclusion,

La ville souhaite faire appel à l'intelligence collective pour réinventer une culture ouverte. Celle-ci devra légitimer les pratiques de chacun pour une meilleure inclusion des habitants, avec le territoire commun comme point d'accroche.

Cette démarche des États Généraux de la Culture vise à définir dans quelle ville nous voulons-nous vivre demain ? Avec quelle ambition partagée ?

Pour y parvenir, il faut connaître les habitants, travailler avec eux, parler un langage commun. Il faut que les Clermontois soient simplement fiers de ce qui se fait dans leur ville. La culture, dans son sens le plus large, a un grand rôle à jouer.



**LES ÉTATS GÉNÉRAUX
DE LA CULTURE**

**JUIN > NOV
2015**



Le programme

1. Le questionnaire sur la culture à Clermont est toujours en ligne !

Un questionnaire sur l'offre culturelle et les pratiques des habitants est à remplir sur le site Internet de la Ville :

www.clermont-ferrand.fr

Informations et programme relayés sur les réseaux sociaux.

2. Deux CAFES CULTURE lors des Journées du Patrimoine

- Samedi 19 septembre :
17h, Opéra-Théâtre.
- Dimanche 20 septembre :
12h, Hôtel de Ville.

3. Les RENCONTRES PROFESSIONNELLES (28-29 septembre 2015, Maison de la Culture)

Participation active requise pour chacune des trois demi-journées pour les étudiants du master (places réservées)

Séances plénières, conférences et 5 ateliers thématiques (au choix) :

- Une ville inclusive et ouverte sur le monde
- Une ville éducative et attentive à sa jeunesse
- Une ville tournée vers les arts et l'innovation
- Une ville attractive
- Une ville collaborative et solidaire

4. Les GRANDS CAFES CULTURE : réunions publiques ouvertes à tous, les 6, 7, 13, 14 et 15 octobre (18h30-21h)

- Salle Gaillard (6 octobre)
- Espace Nelson Mandela (7 octobre)
- Gymnase André Autun (13 octobre)
- Maison de l'Oradou (14 octobre)
- Centre culturel Georges Brassens (15 octobre)

5. RESTITUTION PUBLIQUE : lundi 30 novembre, Opéra-Théâtre (18h30-21h)